



## DELIBERATION n° 2026-01-CS-09

Demande de subvention CRNA

Chargée de mission Dynamisation de l'économie

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 19 janvier 2026

Date de la convocation : 19 décembre 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 19 janvier 2026 à 18 heures, salle Aliénor Commune de Périgueux, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents :

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AYMARD Robert	12	JAUBERTIE Pierre	23	MOTARD Gilles
2	BASTIER Dominique	13	LACOMBE Alain	24	NARDOU Thierry
3	BOUTON Sylvie	14	LAGUIONIE Joël	25	NOYER Jean-Luc
4	CHAUSSADE Jean-Claude	15	LECONTE Dominique	26	OLLIVIER Alain
5	COUZON Ghislaine	16	LEGAY Emmanuel	27	PARVAUD Jean
6	DELCROS Rodolphe	17	LESPINASSE Annie	28	PERLUMIERE Philippe
7	DENIS Claude	18	LOTTERIE Jean-Paul	29	PERPEROT Philippe
8	DOBBELS Stéphane	19	MAGNE Jean-Michel	30	RANOUX Jacques
9	ESCAT Liliane	20	MARTY Alain	31	SUDREAU Jean-Louis
10	FOUCHIER Nils	21	MELOTTI Marc	32	VEYSSIERE Marie-Rose
11	GASCHARD Dominique	22	MISCHIERI Pascal	33	VILLESUZANNE Daniel

51 Membres en exercices

33 Membres présents

18 Membres absents

**Objet : Demande de subvention CRNA - Chargée de mission Dynamisation de l'économie**

**AR Prefecture**

024-200060697-20260119-2026\_01\_CS\_09-DE  
Reçu le 28/01/2026

Par ce poste, en relation étroite avec la Région, le territoire souhaite contribuer de façon active et résolument engagée à l'adaptation du tissu économique de proximité aux mutations en cours, notamment en matière de stratégie commerciale et d'adaptation aux nouvelles pratiques de consommation, de modernisation de l'appareil productif et de capacité à innover. Ceci répond à l'un des enjeux clés du projet de territoire Isle en Périgord, l'économie résidentielle étant une source majeure de captation de revenus par le territoire ; donc un pilier de sa capacité à se développer.

La chargée de mission :

- Renforce les dynamiques collaboratives entre collectivités territoriales, les entreprises commerciales et artisanales de proximité et les réseaux d'acteurs locaux (clubs d'entreprises...).
- Anime l'Action Collective de Proximité, ceci concerne :
  - L'accompagnement des entreprises dans la vérification de l'éligibilité de leur investissement
  - Le suivi général et finance du dispositif dont la maquette budgétaire définie,
  - La préparation des instances de Comité de Pilotage,
  - La participation à toute réunion utile à l'instruction de ce programme à l'initiative de l'autorité de gestion,
  - La promotion du dispositif auprès des entreprises et partenaires potentiels sur le territoire.
- Évalue le tissu économique pour y exposer les évolutions contextuelles et les attentes des artisans et commerçants

Par ailleurs, un volet essentiel sera engagé par des actions collectives favorisant la montée en compétence des entreprises et l'animation de réseau afin de renforcer l'adaptation du tissu économique local aux enjeux de développement et les coopérations entre acteurs économiques.

Dépenses supportées par le bénéficiaire		Recettes		
Nature	Montant	Origine	%	Montant
Salaire chargé (0,5 ETP) Chargée de mission dynamisation de l'économie	18 750 €	Région Nouvelle-Aquitaine	50%	9 375 €
		Autofinancement	50%	9 375 €
<b>Total dépenses</b>	<b>18 750 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>100%</b>	<b>18 750 €</b>

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'octroi en 2025 de subventions du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 9 375 €,
- De s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités, avec son autofinancement, pour atteindre le taux maximal d'aide public,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à cette demande.

**Voix pour :** 33

**Voix contre :** 0

**Abstentions :** 0

Fait à Périgueux,  
Le 22 janvier 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte  
Emmanuel LEGAY

Le Secrétaire de séance  
Nils FOUCHIER

AR Prefecture

024-200060697-20260119-2026\_01\_CS\_09-DE  
Reçu le 28/01/2026